

Date de la convocation : 19 AVRIL 2017

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SIX AVRIL DEUX MIL DIX SEPT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascale YVIN David JACQUET - Pascal ORGEREAU - Karine LEROY - Isabelle PLANTE – Emmanuelle LEGRAS Michel LEBRETON – Jean-Marie RADOTIN

Secrétaire de Séance : Roger DELSOL

* *
*

➤ le procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

➤ **FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018**

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan financier du restaurant scolaire 2016 commenté par Véronique CHOTARD, Adjointe.

- 27 669 repas ont été servis en 2016 (une évolution de 16 % au cours des dix dernières années)
- Les dépenses se sont élevées à : 160 828 €
- et les recettes à : 86 954 €

Soit une charge supportée par le budget communal de 73 874 € (46 %)

Le prix de revient du repas est de 5,81 € dont 1.61 € pour les denrées alimentaires, 3.62 € pour les frais de personnel et 0.58 € pour les charges à caractère général. L'attention est portée sur la qualité des repas servis puisque confectionnés sur place avec des produits locaux, voire bio pour certains.

Le Conseil Municipal prend conscience du coût du service en lien avec la qualité du service et semble favorable à tendre vers une augmentation des tarifs. L'attention est toutefois attirée sur les difficultés financières de certaines familles pour qui une augmentation conséquente risquerait d'amplifier le frein à la fréquentation du restaurant scolaire.

Une tarification différenciée pour les usagers extérieurs est proposée tout en restant vigilant par rapport aux tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

Considérant les coûts du service et la qualité des repas

Considérant les arguments développés

DECIDENT par 17 voix pour et 2 abstentions de majorer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Septembre 2017 et de les fixer comme suit :

	Commune	Hors commune
Inscriptions annuelles	3,30	3.45
Inscriptions trimestrielles	3,40	3.6
Sans inscription	5,30	5.6
Adultes	5,30	

FIXATION DU MONTANT DES LOYERS RUE DE LA VALLEE 2017/2018

Considérant la faible évolution de l'indice de référence des loyers, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les tarifs des loyers en vigueur pour les loyers des logements situés au 4 et 8 – 8 bis rue la Vallée.

- 4 rue de la Vallée – T III : 349,35 €
- 8 rue de la Vallée – T IV : 455,00 €
- 8 bis rue de la Vallée – T II : 220,80 €

LOCATION DE DEUX PARCELLES DE TERRE COMMUNALES

Vu la vacance de deux parcelles de terre au lieu-dit Le Fraubert,

Vu l'appel à candidature,

Considérant l'examen par le comité agriculture des deux candidatures reçues

le conseil Municipal DECIDE par 18 voix et 1 abstention de louer les deux parcelles

- YH 48 pour 1 ha 30 ares 15 ca

- YH 46 pour 1 ha 34 ares 10 ca

A Isabelle PANTAIS à compter du 1^{er} Mai 2017 pour une durée de 9 ans.

REGLEMENTATION VOIRIE

Le Conseil émet un avis favorable pour la réglementation de voirie suivante :

- pose d'un stop à l'intersection de la rue des Plantagenêt et de la rue des Hauts
- fermeture à la circulation de la rue du manoir à partir du cimetière vers la rue des Ventés
- mise en zone 30 de la rue de la Vallée et de la rue St Jean
- pose de deux plateaux : 1 rue St Jean (derrière l'église) – 1 rue de la Vallée (local technique)

Ces dispositifs feront l'objet d'un arrêté du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration de la borne électrique

La borne de rechargement électrique installée par le SIEML sur la place Colonel Faye sera inaugurée le mardi 9 Mai à 11 Heures.

- prochain conseil municipal

Le conseil Municipal du 24 Mai est reporté le 31 Mai à 20 Heures.

- Apéro-concerts

Trois dates sont retenues :

- le 16 juin - le stand restauration sera tenu par l'amicale des Sapeurs Pompiers
- le 21 Juillet – le stand restauration sera tenu par le Comité des Fêtes
- le 4 Août – le stand restauration sera tenu par le Hand

Le Maire,

Jackie PASSET

